



## AVIS PUBLIC

### RELATIF À L'ADOPTION DU CALENDRIER 2025 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 octobre 2024 et de la séance ordinaire du 18 novembre 2024, le conseil a adopté le calendrier suivant de ses séances ordinaires pour l'année 2025 qui débiteront à **19 h 30**, et ce, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec :

D'adopter le calendrier suivant des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 qui débiteront à 19 h 30 :

Lundi 20 janvier

Lundi 17 février

Lundi 17 mars

Mardi 22 avril

Mardi 20 mai

Lundi 16 juin

Lundi 21 juillet

Lundi 18 août

Lundi 15 septembre

Lundi 1<sup>er</sup> octobre

Lundi 17 novembre

Lundi 15 décembre

**DONNÉ** à Labelle, ce 19 novembre 2024

Claire Coulombe  
Greffière-trésorière